

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SEANCE DU JEUDI 28 MARS à 18H30****N°006/2024 - Affectation des résultats 2023**

Membres en exercice : **11** - Présents : **10** - Excusés avec Pouvoir : **0** - Excusés sans Pouvoir : **1**
Absents : **0** - Votants : **10**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 28 MARS, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 22 MARS 2024**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Habiba BENLAKRI, Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Marie-Françoise HGOBURU, Claude GERBEL, Frédéric MARCILLAC, Isabelle MESSINA, Jean-Philippe MINIER, Michelle REYNIER, Alain ROUSSEAU

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **Madame Marie-Françoise HGOBURU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Vice-président rappelle à l'Assemblée, qu'à l'issue du vote du compte administratif 2023, dont les résultats sont conformes aux écritures de Monsieur le Trésorier Municipal, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration oui le Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **CONSTATE** que l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2023, est de 21 648,71 € et que celui de l'investissement est de 45 921,62 € ;

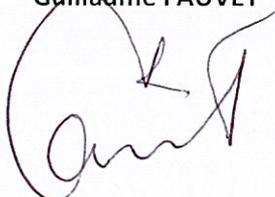
➤ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante au budget 2024 :

- 18 148,71 € en fonctionnement au compte 002,
- 3 500 € en investissement au compte 1068.

➤ **DONNE POUVOIR PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,
Guillaume FAUVET




La secrétaire de séance,
Marie-Françoise HGOBURU

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

001202403280062024-DE

Accuse de réception exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 16/04/2024